

Le 6 novembre 2020

Affaire suivie par Annie Biard
Service interministériel de défense
et de protection civile
tél : 02 33 80 62 20

La Préfète de l'Orne

à

Mesdames et Messieurs les Maires du
Département

En copie : Monsieur le Président du
Conseil départemental de l'Orne

Objet : mobilisation territoriale autour des personnes vulnérables et notamment des personnes âgées isolées.

P.J. : 1.

Comme vous le savez, les personnes âgées de plus de 65 ans sont les plus à risque de forme grave de COVID-19 et sont particulièrement sujettes à des risques d'isolement. Dans ce contexte de deuxième vague, la mobilisation des collectivités locales, en premier lieu celle des maires, reste essentielle pour assurer la protection des populations vulnérables.

Dans le prolongement de votre importante mobilisation tout au long du premier semestre, il est en effet primordial de continuer à porter une attention particulière à ces personnes notamment lorsqu'elles sont isolées à domicile.

Vous pouvez, en tout premier lieu, vous appuyer sur les registres communaux qui auront pu être consolidés ces derniers mois à partir de fichiers détenus par d'autres collectivités ou par des opérateurs, afin de veiller aux personnes isolées à domicile.

Des ressources sont mises à votre disposition sur les réflexes à avoir pour les personnes à risque de forme grave de covid-19. Celles-ci sont disponibles sur le site du ministère des solidarités et de la santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-la-covid-19/article/personnes-a-risques-reponses-a-vos-questions/>

Vous trouverez ci-joint également un guide méthodologique relatif à la création de copérations locales afin de lutter contre l'isolement social des personnes âgées fragiles. Une des recommandations porte sur la constitution de cellules territoriales coordonnées par vos soins ou les CCAS.

Les personnes isolées peuvent appeler le numéro national d'information sur la Covid-19 : 0 800 130 000 qui renvoie, en cas de situation de fragilité ou de détresse, vers une plateforme d'écoute opérée par la Croix-Rouge.

Mes services restent à votre disposition pour toute précision utile sur ces sujets.

Bien à vous,

LA PREFETE,



Françoise TAHERI